

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2019**

Le conseil municipal, sous la présidence du Maire, madame Véronique SARSELLI, monsieur VINCENS-BOUGUEREAU étant secrétaire, a, lors de la séance du 4 juillet 2019,

DONNÉ ACTE à Madame le Maire des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoirs accordée le 5 octobre 2017.

1 – Opération de dissimulation des réseaux RD 342 et ses abords – délégation de la partie éclairage public au SIGERLY – autorisation de signature de la convention

AUTORISÉ, à l'unanimité, Madame le Maire à signer la convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage temporaire entre le SIGERLY et la Ville pour l'organisation commune de travaux de dissimulation coordonnée des réseaux et d'éclairage public

2 – Marchés publics de restauration – autorisation de signature

AUTORISÉ, à la majorité (2 abstentions : pouvoir à S. REPLUMAZ pour A. VALENTINO, S. REPLUMAZ), Madame le Maire, après attribution par la Commission d'appel d'offres de la Ville, à signer les contrats de restauration au nom de la Ville et du C.C.A.S.

3 – Solde Contrat Enfance Jeunesse 2018 – Centres Sociaux Fidésiens et Maison des Jeunes et de la Culture

AUTORISÉ, à l'unanimité, le versement du solde de subvention de 25 000 € pour les Centres Sociaux Fidésiens et de 1 164 € pour la MJC.

4 – Décision budgétaire modificative n° 2

APROUVÉ, à la majorité (2 abstentions : pouvoir à S. REPLUMAZ pour A. VALENTINO, S. REPLUMAZ), la décision budgétaire modificative n°2 du budget principal

5 – Modification des autorisations de programme

APROUVÉ, à la majorité (2 abstentions : pouvoir à S. REPLUMAZ pour A. VALENTINO, S. REPLUMAZ), la modification de la répartition des crédits de paiement au sein des autorisations de programme.

6 – Garantie d'emprunt au bénéfice d'ALLIADE HABITAT – réaménagement de prêt/réitération de garantie

ACCEPTÉ, à l'unanimité, (madame VILLARET ne prenant pas part au vote) de :

- réitérer la garantie pour le remboursement de chaque ligne de prêt réaménagée, initialement contractée par ALLIADE HABITAT auprès de la Caisse des dépôts et consignations et à l'avenant de réaménagement n° 87683 et son annexe « modification des caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées » joints ;

- se substituer à ALLIADE HABITAT pour son paiement, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

- garantir ce prêt jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par ALLIADE HABITAT, dont elle ne serait pas acquittée à la date d'exigibilité, et libérer en cas de besoin des ressources suffisantes pour en couvrir les charges et **AUTORISÉ** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à la garantie d'emprunt consentie par la commune.

7 – Prise en charge de l'indemnisation d'un sinistre relevant de la responsabilité civile de la Ville

ACCEPTÉ, à l'unanimité, la prise en charge par la Ville d'une demande de remboursement et **AUTORISÉ** Madame le Maire à procéder au règlement et à la clôture du dossier.

8 – Convention de servitude de tréfonds au profit de la ville de Sainte-Foy-lès-Lyon à consentir par LYON MÉTROPOLE HABITAT – traitement des eaux de ruissellement des sources provenant des terrains communaux de la Bachasse

AUTORISÉ, à l'unanimité, Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires auprès de l'ADAPEI et de Lyon Métropole Habitat pour formaliser la servitude de tréfonds consentie sur leurs parcelles AV 215 et 286 (fonds servants) au profit des parcelles communales AV 285 et AT 234 (fonds dominants), **AUTORISÉ** Madame le Maire à confier à l'Etude notariale de Maître NOURISSAT, en lien avec les notaires de l'ADAPEI et de Lyon Métropole Habitat, la rédaction des actes destinés à formaliser cette servitude de tréfonds qui sera conclue pour une durée équivalente à celle des ouvrages projetés par la Ville de Sainte-Foy-lès-Lyon, étant précisé que la Ville prendra en charge la totalité des frais induits et **AUTORISÉ** Madame le Maire à signer avec l'ADAPEI et Lyon Métropole Habitat, tous actes concourant à la formalisation et à la mise en place juridique de cette servitude.

9 – Mise à jour de la liste des emplois et conditions d'occupation des logements de fonction

FIXÉ, à l'unanimité, la liste, des emplois ouvrant droit à l'attribution d'une concession de logement pour nécessité absolue de service et **RAPPELÉ** que l'attribution des logements pour nécessité absolue de service donne lieu à des décisions individuelles (arrêtés de concession) prises par l'autorité territoriale, conformément aux dispositions du décret n°2012-752 du 09/05/2012.

10 – Modification du tableau des effectifs

APPROUVÉ, à l'unanimité, la modification du tableau des effectifs.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire au sujet de la concertation dans le quartier de la Plaine/Chantegrillet,
- Madame CAMINALE au sujet du Raid de l'Aqueduc,
- Monsieur REPLUMAZ au sujet : - de l'adaptation de la Ville aux changements climatiques notamment pour les manifestations,
- des coupures électriques sur le marché des Provinces,
- Madame LATHUILLIÈRE au sujet du Lyon SO.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE À 21H50.

Sainte-Foy-lès-Lyon,
le 12 juillet 2019

Le Maire,

Véronique SARSELLI

- Les délibérations de la présente séance seront consultables en mairie après transmission en Préfecture.

- La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le jeudi 3 octobre 2019 à 19H00, salle du conseil municipal, Le Méridien.